

30 - Installation électrique basse tension (Livre 1)

CD09597 - Cereco si	I / A / WO05942 /	Inconnu/On	bekend
---------------------	-------------------	------------	--------

Complete

Flagged items		11
0.1 Evaluation finale de l'installation		
Portée du contrôle		Maison
Evaluation finale		NON CONFORME
Non conformités identifiées		
Section 3.1.2. Schémas	circuits	de position

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les non-conformités (infractions) constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les non-conformités (infractions) ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

0.1.1 Observations et remarques	
Observations et remarques	Autre
Rapports existants - Référence	Absent - Rapport de conformité (§ 6.4 Livre 1)
0.2 Informations générales	
Projet / Client	CD09597 - Cereco srl, Belgium, Cereco srl - BE1000697629
Exécuté et validé par	Luca Manzo
Date d'inspection	08/10/2025
Date d'émission du rapport	08/10/2025
Référence de l'inspection	LOV_V2_FR_002997
Indice de l'inspection	А

Adresse de l'inspection

Chau. de Roeulx 154, 7062 Soignies, Belgique (50.5634574, 4.0751897999999995)

Work Order	WO05942
0.3 Propriétaire de l'installation (ou gestionnaire / exploitant)	
Nom, prénom et adresse	Inconnu/Onbekend
0.4 Installateur, responsable des travaux	
Installateur	Inconnu/Onbekend

Disclaimer

Les inspections sur site effectuées par Seco Belgium ASBL consistent en un contrôle visuel des composants accessibles en sécurité et sans démontage préalable.

Sauf mention contraire, les inspections sont exécutées sur base de la dernière version des conditions générales de Seco Belgium ASBL. Ces conditions générales peuvent être transmises sur simple demande.

Il appartient au donneur d'ordre, et le cas échéant à tout autre intervenant plus particulièrement concerné, de veiller au suivi à réserver aux observations et non-conformités constatées par Seco Belgium ASBL.

Inspecties ter plaatse uitgevoerd door Seco Belgium VZW bestaan uit een visuele controle van onderdelen die veilig toegankelijk zijn zonder voorafgaande demontage.

Tenzij anders vermeld, worden de inspecties uitgevoerd op basis van de laatste versie van de algemene voorwaarden van Seco Belgium VZW. Deze algemene voorwaarden kunnen op verzoek worden toegezonden.

Het is de verantwoordelijkheid van de klant, en desgevallend van elke andere meer specifiek betrokken partij, om ervoor te zorgen dat de opmerkingen en inbreuken van Seco Belgium VZW worden opgevolgd.

1. EXPLOITANT & GRD

1.1 Compteur

Gestionnaire de réseau de distribution (GRD)	ORES
Marque	Landis And Gyr

Numéro de série 1LGZ0470584018



Photo 1

Code EAN

1.2 Protection générale

Intensité nominale (A)

40 A



Photo 2

Type d'interrupteur-sectionneur général	Dispositif(s) différentiel(s)
Courant nominal	40 A
Sensibilité	300 mA
1.3 Raccordement	
Distribution	2x230 V (biphasé) / 1N400 V
Section du câble d'entrée dans le tableau principal	6 mm²
Type de canalisation	VOB
2. ESSAIS ET MESURES	1 flagged
2.1 Dispositifs différentiels	
Déclenchement par injection de courant	ОК
Déclenchement par bouton test	ОК
2.2 Isolement général de l'installation	1 flagged
Isolement général mesuré (MΩ)	0.22



Photo 3

Présence de circuits dont la résistance d'isolement est < 0,5 $\mbox{M}\Omega$

Oui

/

Présence de circuits à électronique sensible (essai à 250 V
DC)

Non

2.3 Résistance de dispersion (Re)

Prise de terre et sectionneur

Piquets / Barres de terre

Type de prise de terre

Domestique - Unique

Méthode de mesure

Impédance de boucle (Zloop)

Une mesure simplifiée de résistance de terre a été réalisée.

Résistance de dispersion

Re ≤ 30 Ω



Photo 4

→ Mesure (Ω) 28.8

3. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

3.1 Installations particulières

Installations particulières inspectées

N/A

3.2 Tableaux et circuits terminaux

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits inspectés

12

4. MISE EN OEUVRE	8 flagged
4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies	6 flagged
→ TABLEAU	6 flagged
→ TABLEAU 1	6 flagged

Illustration



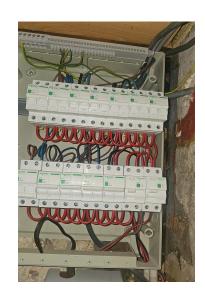


Photo 5 Photo 6

Identification	Autre
	Maison

Marquages obligatoires

13	Tension d'alimentation non indiquée	Nom du tableau non indiqué
Repérage des circuits		NOK
Protection contre les contacts directs		NOK

Protection contre les contacts indirects	NOK	
Protection contre les surcharges et les court-circuits	NOK	
Evaluation de la mise en oeuvre	Autre	
4.2 Mise en oeuvre générale	2 flagged	
Liaisons équipotentielles principales et supplémentaires	NOK	
Mise en oeuvre des éléments externes aux tableaux divisionnaires	NOK	
5. DOCUMENTS ET ILLUSTRATIONS	2 flagged	
5.1 Documentation générale	2 flagged	
Schémas unifilaires ou multifilaires	Absent	
Plan de position	Absent	
6. RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE		
Référentiels	Domestique - Visite de contrôle § 6.5 / 4.2.4.3 / Dérogations § 8.2.2 (entre 01/10/1981 et 01/06/2020 ancien RGIE)	
Contenu du rapport de visite de contrôle		

Le rapport de visite de contrôle contient :

- a) la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre;
- b) la valeur du niveau d'isolement général.

Contrôles effectués

Les contrôles ci-dessous ont été effectués :

- a) le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position:
- b) le contrôle de l'état (fixation, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition et de manoeuvre,...;
- c) le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects:
- d) le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via leur propre bouton de test;
- e) le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil;
- f) le contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant, du matériel de classe I fixe, installé à

poste fixe ou mobile à poste fixe;

- g) le contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens;
- h) le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens.

Le rapport certifie l'adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.

Rappels

Le rapport de contrôle rappelle les prescriptions du Livre 1 suivantes:

- a)l'obligation de conserver le rapport de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b)l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c)l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d)l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant ont l'obligation de faire contrôler de manière périodique les installations électriques